

## DECISION DU DIRECTEUR GENERAL DU 09 OCTOBRE 2024 - MORBIHAN HABITAT

Délibération du BUREAU	Groupe n°817 / 1167	SAINTE-HELENE
N°14. BU-2024-09-09	Opération n° 912 200 600	La Marine
	-	
	a regional business and regions in the contract of the contrac	

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 13 décembre 2023, déléguant au Directeur général la signature des contrats de prêts d'un montant maximum de 5 M€ par opération,

Vu la délibération du Bureau en date du 9 septembre 2024, autorisant l'exécution de l'opération précitée,

La présente décision autorise le financement de cette opération à travers 2 emprunts, pour un montant total de 212 499 €, correspondant à 2 emprunts souscrits auprès de la Caisse des dépôts, dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- 2 emprunts conventionnés, souscrits auprès de la Caisse des dépôts :

	Prêt Amélioration éco- prêt (PAM éco-prêt)	Prêt Amélioration (PAM)
Montant du prêt	105 000 €	107 499 €
Durée du préfinancement	Sans	sans
Durée de l'amortissement	20 ans	20 ans
dont durée du différé d'amortiss <sup>t</sup>	néant	néant
Périodicité des échéances	annuelle	annuelle
Index	livret A	livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat minoré de 75 points de base	taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat majoré de 60 points de base
Révision du taux d'intérêt à chaque échéance	(révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%)	révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%)
Typologie GISSLER	1A	·
Profil d'amortissement	échéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés	échéance prioritaire (intérêts différés): si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision	double révisabilité	double révisabilité
Taux de progressivité des échéances	- 0,% (révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A	- 0,% (révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A



	sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%)	sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%)
Date d'effet du contrat de prêt	Octobre 2024	Octobre 2024
Date de 1ère échéance	Novembre 2025	Novembre 2025
Garanties	50% COMMUNE DE SAINTE-HELENE	
	50% CONSEIL DEPARTEMENTAL	

Fait à Vannes, le 9 octobre 2024

Certifiée exécutoire

morbihan habitat

Le Directeur général

**Erwan ROBERT**